

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

UNEP/CBD/SBSTTA/16/WG.2/CRP.4
2 mai 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES
AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Seizième réunion

Montréal, 30 avril – 5 mai 2012

GROUPE DE TRAVAIL II

Point 10 de l'ordre du jour

QUESTIONS NOUVELLES ET ÉMERGENTES LIÉES À LA CONSERVATION ET À L'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Projet de recommandation présenté par les co-présidents

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques,

Ayant examiné les communications présentées en réponse à l'invitation faite par la Conférence des Parties de proposer des questions nouvelles et émergentes liées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique,

Ayant étudié la question de « l'impact de la géo-ingénierie sur la diversité biologique et les lacunes dans les mécanismes réglementaires » au titre du point de l'ordre du jour sur la biodiversité et les changements climatiques, et formulé des recommandations distinctes à ce sujet,

1. *Prend note* des informations techniques sur l'impact de l'ozone troposphérique sur la diversité biologique, qui figurent à l'annexe de la note du Secrétaire exécutif sur les questions nouvelles et émergentes liées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/16/13);

2. *Recommande* que la Conférence des Parties adopte une décision libellée comme suit:

“La Conférence des Parties

1. *Prend note* des propositions de questions nouvelles et émergentes liées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, qui figurent dans la note du Secrétaire exécutif sur les questions nouvelles et émergentes liées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, préparée pour la seizième réunion de l'Organe subsidiaire (UNEP/CBD/SBSTTA/16/13);

2. Version 1 [*Décide* de n'ajouter aucune des questions nouvelles et émergentes liées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique proposées à l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques;]

Version 2 [*Reconnaissant*, conformément à l'approche de précaution, l'impact potentiel des produits dérivés de la biologie synthétique sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, *prie* le Secrétaire exécutif de :

a) rassembler et résumer les données scientifiques disponibles et les communications présentées par les Parties, les autres gouvernements, les organisations internationales compétentes, les communautés autochtones et locales et d'autres parties

prenantes, sur l'impact éventuel des techniques et produits de la biologie synthétique sur la diversité biologique et les considérations sociales, économiques et culturelles connexes;

b) recenser les lacunes et les chevauchements éventuels avec les dispositions du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques;

c) mettre les informations provenant des études susmentionnées à la disposition de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pour examen lors d'une réunion qui se tiendra avant la douzième réunion de la Conférence des Parties;

2.(bis) *Invite* les Parties, les autres gouvernements, les organisations internationales compétentes, les communautés autochtones et locales et d'autres parties prenantes à fournir des informations pertinentes sur l'impact éventuel des techniques et produits de la biologie synthétique sur la diversité biologique et les considérations sociales, économiques et culturelles connexes;]

3. *Prenant note* des effets de l'ozone troposphérique en tant que gaz à effet de serre et de l'importante contribution potentielle de sa réduction à l'atténuation des changements climatiques, *notant également* son impact sur la santé humaine et sur la diversité biologique, et *notant en outre* les travaux pertinents sur cette question réalisés sous les auspices du Protocole de Göteborg de 1999 relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, *décide* d'inclure l'examen de l'impact de l'ozone troposphérique dans le programme de travail sur les liens entre la diversité biologique et les changements climatiques, et *prie* le Secrétaire exécutif de rendre compte de l'état d'avancement de ces travaux à une réunion future de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques qui comprendra dans son ordre du jour la question de la diversité biologique et des changements climatiques.
